

Logiciels de caisse aux normes fiscales: anticipez!

Au 1^{er} janvier 2018, les logiciels d'encaissement devront impérativement sécuriser les données comptables enregistrées afin de les rendre infalsifiables et inaltérables. Les conseils et les solutions de Cashmag.

POUR LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE, un arsenal de mesures a été mis en place par le législateur ces dernières années. Concernant la sécurisation fiscale des logiciels de caisse, l'article 88 de la loi n° 2015-1785 (dite « loi de finance 2016 ») vient aujourd'hui renforcer la loi n°2013-1117. Cette nouvelle disposition pousse les éditeurs de logiciels à aller encore plus loin dans la traçabilité et l'inviolabilité des données d'encaissement. Au 1^{er} jan-

vier 2018, tous les commerçants devront utiliser une caisse enregistreuse aux normes, et ce, quel que soit le système embarqué : progiciels de caisses électroniques, logiciels de terminaux de vente, applications pour écrans tactiles et tablettes... Les caisses jugées encore trop permissives, permettant de soustraire certains versements sans trace ou de falsifier la clôture journalière de caisse (qu'on appelle le « Z »), vivent leurs dernières heures.

Rappelons toutefois que la caisse enregistreuse n'est pas obligatoire et qu'il est toujours possible de revenir au bon vieux journal de caisse écrit entièrement à la main... Avis aux amateurs d'écritures!

Coffre-fort numérique
Les modes « école » seront désormais parfaitement contrôlés, tout comme les fonctions de recalcul des encaissements. « La loi oblige les éditeurs à mettre en place des dispositifs inviolables

permettant de tracer les opérations d'encaissement, de sécuriser ces données et de permettre leur restitution complète au fisc. Ils ont aussi l'obligation de fournir une attestation de conformité à leurs clients. Pour cela, ils ont le choix entre la certification via un organisme indépendant (le seul habilité à ce jour étant Infocert, qui se base sur la marque Afnor NF525 - NDLR) ou l'auto-certification. Seul le certificat NF protège les deux parties en cas d'altération des données (le risque zéro n'existe pas en la matière!). Pour notre part, nous avons opté pour la certification Afnor qui offre la plus grande sécurité informatique et juridique, via notamment un système d'encodage et de cryptage. La dernière version de notre logiciel (GOMC-POS 13.0) vient de recevoir la certification. Tous nos équipements sont désormais conformes à la loi de finance 2016 », explique Philippe Gervais, P-dg de Cashmag.

Notez que d'autres grandes marques de logiciels se sont pliées aux règles de la NF525.

Big Data
Dans le cas de l'auto-certification, l'éditeur remet une attestation individuelle (signée par le client) qui indique que le logiciel est bien conforme à la législation, sans qu'aucune preuve ne soit exigée. « Si le logiciel se montre falsifiable à l'usage, l'éditeur sera poursuivi. Le service des impôts pourra aussi exiger du distributeur son fichier clients pour pouvoir ensuite opérer des contrôles ciblés auprès de tous les commerçants détenteurs du logiciel. Les contrôleurs fiscaux savent aujourd'hui traiter les bases de données et faire des recoupements. Tous les indices leur permettant de repérer les commerces douteux sont exploités à fond. Les certificats de complaisance passés entre certains revendeurs peu scrupuleux (qui veulent continuer à vendre leur

produit non conforme) et des commerçants complices (qui veulent poursuivre leur trafic) accroissent le risque de contrôle à tous les utilisateurs du logiciel illégal. Il est donc plus sûr de faire confiance aux éditeurs sérieux » affirme-t-il.

Mise à jour à temps
Pour éviter les embouteillages en décembre 2017 et ne pas attirer les soupçons du fisc en s'y prenant au dernier moment (surtout si votre chiffre d'affaires de 2018 remonte comme par enchantement), le dirigeant de Cashmag conseille de ne pas attendre. « En 2018, il y aura certainement des contrôles à la volée. Le commerçant encourt une amende de 7 500 euros (et un risque certain de redressement fiscal) s'il ne dispose pas de cette attestation. La mise à jour du logiciel GOMC-POS vers la version 13.0 est gratuite pour ceux qui sont sous contrat de maintenance. Attention, les plus



La dernière version du logiciel renforce la liaison commande/production.



Le certificat délivré par l'Afnor est un gage de sérénité pour les commerçants.

Les 10 atouts du logiciel Cashmag (13.0)

- 1 > Conformité législation fiscale française (NF 525) et belge (SPF);
- 2 > Saisie des ventes simple et rapide;
- 3 > Reconnaissance automatique des menus;
- 4 > Ticket restaurant par code barre;
- 5 > Gestion des avoirs clients;
- 6 > Création de fichiers clients;
- 7 > Gestion de la relation vente/production (avec planning de fabrication/livraison);
- 8 > Gestion des commandes lors des hausses d'activité;
- 9 > Edition du Z en aveugle (après avoir déclaré les liquidités en caisse);
- 10 > Intégration vidéo à l'écran.



Le dernier-né chez Cashmag : le monnaieur 2B. Plus facile à intégrer!

anciennes caisses - notamment certains modèles de Sharp, Casio ou Vectron diffusés par Cashmag - ne sont pas compatibles avec la version 13.0. Dans ce cas, l'achat d'un nouvel équipement s'impose », prévient Philippe Gervais. Pour ceux qui disposent d'un TPV ou d'une tablette

sous environnement Windows, l'éditeur vient tout juste de sortir « Access », une version simplifiée certifiée NF525, accessible sans abonnement et à prix vraiment réduit. Quelle que soit votre situation, rapprochez-vous de Cashmag pour en savoir plus. Le salon Sirha (stand N°3D06) sera une belle occasion! ♦

Armand Tandeau



Au 1^{er} janvier 2018, toutes les caisses devront se conformer aux normes fiscales. N'attendez pas le dernier moment!



Cashmag propose des systèmes d'encaissement complets et sécurisés.